L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.............................$3 00

Six Mois..........................1 50

Quatre Mois.......................1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

329 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

AVIS AUX CREANCIERS

Mme Sue C. Wright, veuve etc., vs Anthony Groate, curateur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74.802—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Carroll C. Johnston, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Unterciner, A. W. Cooper, avocats.
22 mars—22 26 31

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Foley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75.701—Division D—Attendu que Frank Rhodes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Foley, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles A. Duchamp, Thomas D. Flynn, avocats. 22 mars—22 26 31

Succession de Laure Lange.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74.589—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Auguste Ceiron exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats.
22 mars—22 26 31

Succession de Henry J. Leovy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 68.713 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 3ème compte provisoire présenté par Victor Leovy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
22 mars—22 26 31

Succession de Eugène Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75.661—Division E — Attendu que Walter B. Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Dupré, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. McCaleb, Jr. avocat.
22 mars—22 26 31

Succession d'Adolph Schick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75.672—Division A—Attendu que George E Duclaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Schick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt J. Maloney avocat. 21mars—21 25 30

Succession de Joseph O. Guesman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75.635 — Division C—Attendu que Mme Odile Séroet, veuve de Joseph O. Guesman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph O. Guesman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — F. Berhel, avocat.
17 mars—17 21 26

Succession de Joseph Pieschia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75.648—Division C.—Attendu que Mme Delia Rapp, veuve de Joseph Pieschia, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Pieschia, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat. 15mars—15 19 24

Succession de Mme Lizzie Eastin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75.643—Division E—Attendu que Henry Eastin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lizzie Eastin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Meyer S. Dreifus, avocat. 16 mars—16 20 25

Succession de John B. Grassenauer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75.644 — Division E — Attendu que Adolph Dugué, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Grassenauer décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
16 mars—16 20 25

Succession de Dominique Kelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,623—Division A—Attendu que Mme Christine Begg, veuve de Dominique Kelt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique Kelt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat. 15 mars—15 19 24

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 922; à Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.
18sept—10m—dim mer ven

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G. BREE ET AL VS WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et exceptionnellement bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 281, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Perdido et Poydras et désigné par le No 9 et mesurant 28 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 100 pieds de profondeur. Près de la rue du Canal, dans le cœur du centre des affaires, à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques, et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1023 rue Perdido et 350-354-354-356-358-360 rue Sud Remparts, et plus loin décrites comme un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 280, borné par les rues Perdido, Remparts (autrefois Cirque), Gravier et Dryades (autrefois Philippi), lequel lot mesure 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Sud Remparts, 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant de la propriété de feu Erasmus Legoaster, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété du dit feu Legoaste.

La propriété a près d'une moitié de la façade de l'ilet sur la rue Sud Remparts, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le cœur du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou en deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la de vente au moment de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Maloney C Soniat notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Charles T. Soniat, Edgar Grima, Meyer S. Dreifus, avocats.
16 mars—16 19 26—avril 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, coin Dupré, ilet des rues Conti et White.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D. dossier No 72.878, dans l'affaire intitulée Gustave Fitsner vs Frank A. Nouliet, ledit ordre daté et signé le 28 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI, le 4 avril 1905, la propriété foncière suivante:

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages la dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dupré, Conti et White, désignés comme lots numéros dix à seize inclusivement sur un plan fait par Pilié, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte d'hypothèque pardevant F. Zengel, notaire, le 18 novembre 1898 par R. J. Goebel à H. L. Loomis Jr. et accordant que les dits lots mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 32' de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 141' 5" 2"'; les trois lots contigus l'un à l'autre, lot numéro deux étant le plus près de la rue Bienville, et à une distance de là de 102' 4" 7"'. Lots numéros treize, quatorze quinze et seize sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: Lot numéro treize forme l'encoignure des rues Bienville et Dupré et a 31' 6" de face à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Dupré de 102' 4" 7"'; lot numéro quatorze a 31' 6" 1"' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'; lot numéro quinze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"', et lot numéro seize a 31' 6" 1"' de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'. Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 2931 33-35 37 rue Bienville. Nos 808 10 rue Dupré, et les Nos 1 à 10 Rangée Goebel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en paiements différés en montants égaux, devant être payés en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec intérêt ci-dessus au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement, et le dit paiement différé devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, comme il est pleinement décrit ci-dessus, ce étant représentés par deux billets au montants égaux tirés sur l'ordre de et signer et endossé par l'acquéreur ou acquéreurs, ou autrement par sécurité contenant les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1905 devant être assumées par l'acquéreur ou acquéreurs en plus de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, Esq., Notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

J. L. ONORATO

BERNARD BRUENN, Esq., } Receveurs et Liquidateurs.
EDGAR M. CAHN, Esq., }
W. S. PARKERSON, Esq., } Avocats.
E. A. PARSONS, Esq. }

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

5mars—3 4 5 12 19 26—avril 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Collége, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aiken, interdit, Dossier No 69,818, Division B, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Collége, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon, sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de R. Seny, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,312—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Teledano, Harmonie, Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie, et comprenant un cottage simple en bois, barrière en fer sur le devant et contenant environ 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. R. Hoover, avocat

25 fév—25 26—mars 5 12 19 26 28

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 306 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.

31dec

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence double à deux étages, 1334 et 1336 rue Constance, entre les rues Melpomène et Thalie.—Succession de Alicia Mathilda Keaghey, veuve défunte de Sam Boyd—No 75,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 116, borné par les rues Constance, Melpomène, Thalie et Annonciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 95 rue Constance; les améliorations comprenant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur payant les taxes de 1905 en plus du montant de son enchère; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Gensler, avocats.
18mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence en Briques à deux Etages. Bien située,

No 807 rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Beaux.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 75, borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1894, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 807 rue Bourbon et comprennent une résidence en briques à deux étages et mansarde, contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

F. A. Lambert, P. L. Fourchy, avocats.
18 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, Dossier No 75,278, dans l'affaire de la succession de John F. G. Kraus, ledit ordre daté et signé le 23 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 mars 1905, la propriété ci-après décrite:

1° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Tchoupitoulas, mesurant 45' 7" 4"' de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rousseau de 125', desquelles deux rues il forme l'encoignure, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2408 rue Rousseau et consistant d'un cottage simple.

2° Le lot avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Division, formant l'encoignure des rues Rousseau et Première, et désigné comme lot A sur un plan par C. Uncas Lewis annexé et un inventaire en ceci et lequel lot mesurant 101 pieds 8 pouces de face à la rue Première sur 118 pieds 8 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont sont connues comme le No 2405 rue Rousseau et consistant en un cottage résidence élevé.

3° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Soraparu, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme lot B, sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à un inventaire en ceci, et d'après ledit plan le lot B mesurant 74 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Soraparu sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds; les bâtisses sur lequel sont connues comme les Nos 449 à 457 rue Soraparu et consistant en une rangée de demeures en briques.

Le tout desquelles propriétés sont plus complètement décrites dans l'inventaire enregistré en ceci, et sur les plans référés, annexés à l'original dudit inventaire pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1905, et étant les propriétés premièrement, neuvièmement et septièmement décrites en ceci.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur stipulant de porter 8 0/0 par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, les acquéreurs assumant au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1905, payant pour les actes de vente pardevant John Watt, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.

Buck, Walshe & Buck, avocats.
26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Premier District.

J. Vic Leclerc vs Theodor Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 75.532—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 726, borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Ulloa, Cortez et Télémachus, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par L. Reizenstein, daté le 16 mars 1868, déposé en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, et mesurant, d'après ledit plan, trente quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Télémachus sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 20

J. L. Onorato.

—:o:—

Annonce Judiciaire—Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905, dans l'affaire intitulée Mme Mattie C. May vs Mlle Mattie May, Dossier No 74,900 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905, et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par les rues Canal, Chartres, et Douane, maintenant Iberville, et le Passage de la Bourse, lequel lot formant l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 23' 11" 4"' plus ou moins de face à la rue du Canal sur 80' plus ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres, ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de ville, le 12 février 1828 et annexé pour référence à un acte passé le 8 mars 1823, pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme les Nos 601 et 603 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 23, borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville) et Chartres et le Passage de la Bourse, et désigné par le No même 1 sur un plan fait par Charles de Armas, voyer, le 8 mai 1850 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan No 304. Le dit lot mesurant 21' 9" 6"' de face à la rue Chartres sur une profondeur de 97' 7" 6"' sur le côté vers la rue du Canal et 97' 0" 8"' sur l'autre côté, et 19' en largeur dans le fond, mesure américaine. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 115 rue Chartres. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

3° Un morceau de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 162, borné par les rues Plum, Cinquième (maintenant Poplar) et Short et l'avenue Carrollton, ladite portion de terre mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, 275 de face à la rue Plum, 165' 6" de face à la rue Short sur 145' sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et vers l'avenue Carrollton, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Short et vers la rue Plum 60' soixante pieds de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum jusqu'à l'avenue Carrollton 130' le tout d'après le plan enregistré le 7 décembre 1899 dans le bureau des transferts, livre No 17, folio 42. Cette propriété a été subdivisée par D. M. Brosnan, député voyer de ville, d'après le plan daté le 3 février 1905. Cette propriété sera vendue d'après ledit plan dudit Brosnan de la façon suivante:

Le lot A, mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 130' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Le dit lot A, formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum, ensemble avec les améliorations sur le dit lot, lesquels comprenant l'attrayante résidence moderne à deux étages connue comme le No 1335 avenue Carrollton. La maison a été dessinée et construite par Thomas Sully architecte, pour son usage personnel, et est une des meilleures résidences en cette ville.

Le lot B, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145 de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot C, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145 de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot D, mesurant 47' 4" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse d'écurie.

Le lot E, mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot F mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur et façade à la rue Plum de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot formant l'encoignure des rues Short et Plum.

4° Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 334, borné par les rues Peniston, Perrier, Prytanée et Amélie, mesurant 30' de face à ladite rue Peniston sur 108' 5" 4"' de profondeur entre lignes parallèles, et étant cette partie du lot B la plus près de la rue Perrier et contigüe au lot A, lesquels lots A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1866.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans ledit Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 335 borné par les rues Peniston, Prytanée, Perrier et Général Taylor, désigné par la lettre A, et mesurant 32' 10" 4"' sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 123' 10" 4"' sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 123' 7" 6"' sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le tout entre lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 1er mars 1890, annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci-après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent eux mêmes sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, acquis par ledit défunt Eugène May, par achat de la "Eureka Homestead Society", d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire Marcel T. Ducros, le 10 mars 1890, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 132, folio 356. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

6° Quatre certains lots à inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville, maintenant étant au nom dudit défunt Eugène May, dans la section 1, étant les lots 143, 144, 97 et 98 avenue C, mesurant 12' de face sur 24' de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an, intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assumant, en plus et au-dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats, les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurances, et de payer le pro rata de toutes les polices d'assurances non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration des dites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de ventes devant être passés pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de n'importe laquelle des propriétés vendues, n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.
E. J. Thilborger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 416 rue Tonti, entre les rues St-Louis et Conti.

JEUDI, LE 20 AVRIL 1905.

Succession de Mme Thomas Doherty vs Les héritiers de Thomas Doherty.

No 75,666—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 17 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Conti et Miro, désigné par le numéro 18 sur une épreuve lithographique, équarrie de l'Etat annexée à un acte de vente de H. Griffer à Matthew Riley, passé pardevant Pierre C. Cuvillier, notaire en cette ville, le 10 septembre 1860. Ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur d'une ligne parallèle de 81 pieds 3 pouces. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un et deux étages couvert en ardoises, contenant quelques 6 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Légier, notaire, un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur, No 806 rue Perdido.
Jno Watt Duffy, avocat, chambre No 204, Bâtisse Wells Fargo.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 19 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN— Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot No Un de l'ilet No Sept sur un plan fait par Bougerol, le 24me jour de décembre 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837 lequel dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Toulouse, Ursulines, Rocheblave, et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital par une profondeur de quatre vingt six pieds, dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et quatre vingt six pieds, deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave et une ligne dans le fond de quatorze pieds et deux lignes, laquelle propriété a été acquise par ledit Joseph Grillot le 11 mars 1837, par acte enregistré dans le livre 4 à transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elias et Mary Porter.

No 75.409—Cour Civile de District — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mars 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 392, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désigné par le numéro dix neuf sur un plan fait par D. Seghers, daté le 14 mai 1884 maintenant en la possession de M. Jacob Hannart, une copie duquel est annexée à un acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, le 12 février 1891. Ledit lot mesurant d'après ledit plan trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Toulouse sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AUGUST ROY.

No 72,029 — Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Tous les droits, titres et intérêts de ladite succession dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les avenues Claiborne et St Roch, les rues Derbigny et Musique et mesurant seize dix huit pieds de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de soixante trois pieds, onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et faisant face à l'avenue St Roch, formant l'encoignure desdites deux avenues enregistrée dans le livre des transferts 194, folio 613.

Lesquels dit droits, titres et intérêts est le privilège de rédemption de ladite propriété de la susdite vente pour taxes, et est sujette à payer à l'adjudicateur à ladite vente de taxes de son dit montant du prix d'achat, ensemble avec l'intérêt, frais, pénalités et taxes accrues.

2° Tous les droits, titres et intérêt dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Espagne et Mandeville, désigné par le numéro deux sur un plan fait le 19 mars 1836, par L. Surgi, et annexé à un acte passé pardevant L. Ferrand, ancien notaire le 4 avril 1836, d'après lequel plan ledit lot mesurant en mesure américaine trente pieds de face à la rue Claiborne, par cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, enregistré dans le livre du bureau des transferts 194, folio 613.

Lesquels dits droit, titre et intérêt est le privilège de rédemption de ladite propriété de la susdite vente pour taxes, et est sujette à l'obligation de payer à l'adjudicateur à ladite vente de taxes de son dit montant du prix d'achat, ensemble avec l'intérêt, frais, pénalités et les taxes accrues.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—avril 2 9 20

Charbon

Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 22, 16.

Cour Succursale:—4716 rue Magasine, coin Valence.

2 oct—1yr